



7 Regroupement familial après l'adoption

But: Pour les personnes qui désirent procéder à un regroupement familial après une adoption.

Nous vous prions de respecter le temps de votre rendez-vous. En cas de retard, un nouveau rendez-vous doit être fixé.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 3 formulaires remplis et signés ainsi que 4 photos de passeport | <input type="checkbox"/> Document "Certifikatë e vendbanimit" original. |
| <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité + 2 copies | <input type="checkbox"/> "Questionnaire additionnel" rempli et signé par le parent en Suisse. |
| <input type="checkbox"/> 3 copies du passeport et du titre de séjour des parents adoptifs résidants en Suisse | <input type="checkbox"/> "Extrait du casier judiciaire" établi par l'institution compétente du canton où réside le demandeur. |
| <input type="checkbox"/> Document original « Certifikatë e lindjes » indiquant les noms des parents biologiques + 3 copies. Cet acte doit être obtenu avant la procédure finale d'adoption. | <input type="checkbox"/> Clarification écrite expliquant le lien familial entre les parents adoptifs et les parents biologiques.* |
| <input type="checkbox"/> Document "Ekstrakt nga regjistri qendror i gjendjes civile" original. | <input type="checkbox"/> Le jugement d'adoption avec date de l'entrée en force, légalisé* |
| <input type="checkbox"/> Document "Certifikatë e lindjes" mentionnant les parents adoptifs. | <input type="checkbox"/> Tous les procès-verbaux faits durant la procédure d'adoption. Min.2 procès-verbaux.* |
| <input type="checkbox"/> Document "Vërtetim nga arkivi" | <input type="checkbox"/> Rapport complété du Centre des travaux sociaux concernant la période d'essai.* |
| <input type="checkbox"/> Document ""Deklaratë për bashkësinë familjare" | <input type="checkbox"/> Si l'enfant a changé de nom: Copie du jugement concernant le changement de nom, certifiée par le tribunal et apostillée.* |

INFORMATION IMPORTANTES:

- **Chaque** document doit être remis avec une copie (sauf indiqué autrement).
- * Tout jugement ou décision établi en langues locales doit être traduit en une des langues officielles Suisses.
- Les documents de l'état civil doivent être récents de 6 mois au plus.
- Les informations ainsi que les formulaires sont données gratuitement.
- La personne vivant en Suisse doit s'informer auprès de l'autorité de Migration en Suisse quant à l'état d'avancement du dossier.
- L'ambassade ne peut pas répondre aux questions relatives à l'état d'avancement du dossier.
- Le parent vivant en Suisse ne doit pas se présenter au rendez-vous.
- Les rendez-vous sont obligatoires et attribués de manière chronologique (pas de rendez-vous prioritaire) et gratuitement.
- **Aucun document** ne peut être envoyé à l'ambassade par fax par e-mail ou par courrier postal.
- Les requérants doivent se présenter **personnellement** aux rendez-vous avec les documents requis.
- Seuls les dossiers **complets sont acceptés**.



Comment obtenir un rendez-vous :

- **Pour prendre un rendez-vous :** veuillez écrire un e-mail à l'ambassade à l'adresse pristina.visa@eda.admin.ch. En pièce jointe, vous devez envoyer **une copie de passeport de chaque personne** voulant déposer une demande de regroupement familial.
- **Délivrance de la décision:** La décision est prise par l'autorité compétente en Suisse. Le parent vivant en Suisse sera informé par écrit de la décision. Ensuite, vous devrez vous présenter avec une copie de la décision et votre passeport, **du lundi au vendredi de 08h00 à 09h45 à notre ambassade.**

Apostille

Tous les documents d'état civil kosovars **doivent être apostillés** par le ministère des affaires étrangères ou par le ministère des affaires intérieures kosovar.

Documents état civil :

Ministria e Punëve të Brendshme
Sektori për Regjistrim dhe Status Civil
Agjencioni për Regjistrimin e Qytetarëve
Rruga Luan Haradinaj
10000 Prishtinë

Jugement tribunal & Décision :

Ministria e Punëve të Jashtme
Ndërtesa e Ministrisë së Punëve të Jashtme
Rruga Luan Haradinaj
10000 Prishtinë

Emoluments

Frais de dossier/traitement sont de 138€ + 60€ tarif de visa.

- Tout paiement donne droit à une quittance signée.
- Les émoluments doivent être versés en Euros et en espèces (pas de billets supérieurs à 50 euros).
- Les émoluments ne doivent être versés qu'au guichet de l'Ambassade de Suisse.
- Les émoluments concernant les prestations consulaires sont calculés sur la base de RS 191.11.
- Les émoluments concernant les demandes de visa sont calculés sur la base de RS 142.209.
- Selon les cas des frais d'administration supplémentaires peuvent être demandés.
- Le tarif des émoluments peut changer sans préavis.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de décision négative.

Mise en garde concernant les agences

Les personnes qui offrent leurs services à l'extérieur des clôtures noires n'ont aucun lien avec l'ambassade. L'ambassade de Suisse ne coopère avec aucune agence et le personnel de l'ambassade de Suisse n'a aucun contact avec les agences à l'extérieur du bâtiment.

Veuillez prendre note que l'Ambassade de Suisse se réserve le droit d'exiger

- des documents supplémentaires.
- de transmettre une demande de décision ou d'approbation aux autorités en Suisse.
- de convoquer les candidats à un entretien.
- de modifier cette information sans préavis.